

**COMMUNE DE DOIZIEUX****PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL****VENDREDI 06 JUIN 2023 A 11 h 30**

Le NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS, à onze heures trente, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 28 avril 2023, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, CLERJON.

Excusés : M. PONCET (pouvoir à CHOMIENNE), ARMAND, CORDERO, CHARRIN, GRUFFAZ, PLANTIER, BOUVERESSE.

Soit HUIT membres présents, NEUF votants sur QUINZE en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Danielle BERLIER - MAURICOUT.

---

**Ordre du jour :**

- Désignation des délégués du conseil municipal et suppléants pour les élections sénatoriales

---

Délibération n° 01-06-2023 examinée le 09/06/2023 – Désignation des délégués du conseil municipal et suppléants pour les élections sénatoriales – Approuvée à l'unanimité.

---

**Désignation des délégués du conseil municipal et suppléants pour les élections sénatoriales**

Vu les instructions transmises par la Préfecture de la Loire, le bureau électoral est composé par les deux membres les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres les plus jeunes. La présidence est assurée par Mr le Maire.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après l'enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après le dépouillement, les résultats sont :

- PORCHEROT Jean-Philippe : 9 voix
- ALBERT Hans : 9 voix
- RIVOLLIER Marie-Yvonne : 9 voix

Ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après l'enregistrement des candidatures, il est procédé au vote. Après le dépouillement, les résultats sont :

- CHOMIENNE Jacques : 9 voix
- BERLIER – MAURICOUT Danielle : 9 voix
- CLERJON Mikaël : 9 voix

Ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

La séance est levée à 12 h 10.

Monsieur le Maire,  
Jean-Philippe PORCHEROT,



La secrétaire de séance,  
Danielle BERLIER – MAURICOUT,



Publié le : 7/07/2023  
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT  
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire